Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202520-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22**	**Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 24 **Puis 25 à compter du point 2**	**Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY. **Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance.

20. EFFACEMENT DE RESEAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT REALISATION D'UNE OPERATION - TRANCHE 3 GUILLOTIN DE CORSON – ANNEXE
Rapporteur : David Jugan

Le Conseil municipal de la Commune de Bain de Bretagne entend l'exposé fait par Monsieur Jugan David sur la convention portant réalisation de l'actualisation de l'APS déjà réalisé pour la tranche 3 de l'opération d'effacement de réseaux de l'avenue Guillotin de Corson.

Convention locale d'enfouissement coordonnée des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs entre le syndicat Départemental d'Energie 35, autorité de la distribution publique d'électricité, représenté par M. Olivier Dehaese et la Commune de Bain de Bretagne d'une part et Orange - société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, dont le siège social est situé 78, rue
Olivier de Serres, 75515 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par M. Pierre LANQUETOT, Directeur de l'Unité de Pilotage du Réseau Ouest d'autre part.

Modalités financières :
Travaux sur le réseau électrique basse tension 82 402.98 € HT
Travaux sur le réseau d'éclairage public 38 397.48 € HT
Travaux sur les infrastructures de télécommunications 54 318€ HT

Pour les travaux sur les réseaux électriques, le SDE35 se charge de la gestion patrimoniale des biens. Il gère également la récupération de la TVA auprès du concessionnaires ENEDIS. La collectivité verse une subvention d'investissement au SDE35.

Pour les travaux sur les infrastructures de télécommunications, le SDE35 réalise les travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la collectivité pour le génie civil (fourreaux, chambres, tranchées, etc...). En fonction de l'option que la collectivité à choisie, celle-ci reste propriétaire ou cède les infrastructures à Orange. Dans les deux cas, l'opérateur Orange participe au financement de l'infrastructure.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202520-DE

CONSIDERANT le projet de convention jointe à cette délibération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver** la convention,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la convention,
- **autorise** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

